

# Le cycle vertueux de l'économie circulaire

Des stades démontables, des ateliers de réparation pour objets courants, des entreprises qui génèrent leur électricité à partir de leurs déchets: les initiatives se multiplient pour réduire au maximum notre empreinte écologique. Elles ont pour point commun l'économie dite «circulaire», un concept très large mais qui trouve de plus en plus d'applications pratiques. Au point que certains y voient déjà une nouvelle révolution industrielle.

De manière générale, l'économie circulaire peut se comprendre en opposition à l'économie «linéaire» qui est notre modèle classique. Dans celui-ci, la vie d'un produit suit le plus souvent un parcours qui va de l'extraction de matières premières à la mise sur le marché du produit fini. Quand ce produit ne fonctionne plus ou s'il est jugé désuet, il est tout simplement jeté. «Extraire, fabriquer, jeter», tels sont les procédés par lesquels passent la plupart des objets courants.

#### Du berceau au berceau

Les artisans de l'économie circulaire conçoivent différemment les choses, Idéalement, les produits devraient être conçus dès le départ dans une perspective de recyclage ou de réemploi, de façon à se passer de déchets. On parle alors d'écoconception. Arrivés en fin de vie, les composants des produits peuvent être réemployés pour la création de quelque chose de neuf, ou bien recyclés indéfiniment en conservant des propriétés de haute qualité. Les produits

passent ainsi «du berceau au berceau» (en anglais: «craddle to craddle»).

Les entreprises qui travaillent «en boucle» peuvent valoriser leur production par une certification si elles respectent cinq critères: travail avec des matériaux sains, réutilisation de matières premières, utilisation d'énergies renouvelables, gestion de l'eau responsable et respect des travailleurs. Des vêtements au mobilier, en passant par les produits d'entretien, plus de 2.000 produits sont aujourd'hui répertoriés et certifiés «Craddle2craddle» (plus d'infos sur www.c2ccertified.org).

# Écologie industrielle

Ces principes peuvent s'appliquer au sein d'une chaîne, mais ils peuvent aussi être mobilisés au sein d'un réseau d'entreprises dans lequel, par exemple, les déchets des uns fournissent la matière première des autres. À ce stade, on parlera d'écologie industrielle. C'est le cas d'une usine de conditionnement de légumes qui donne ses déchets à une centrale de biométhanisation voisine. En retour, celle-ci lui fournit de l'électricité à moindre prix. Les besoins en ressources sont ainsi sécurisés, des énergies non renouvelables sont épargnées, et la production de carbone s'en voit réduite.

Programmées à l'échelle d'un territoire, ces synergies peuvent constituer des leviers importants pour la création d'emploi ou la diminution des coûts dus à la raréfaction de certaines ressources. Potentiellement, elles offrent aussi la garantie que moins de déchets toxiques seront produits ou stockés.

## Des entreprises aux citoyens

Les entreprises qui souhaitent se développer dans ce sens peuvent s'informer auprès du programme «Next» initié par le gouvernement wallon. Son principe est de renforcer les synergies potentielles. Après évaluation technique et économique, vingt-cinq réalisations concrètes ont déjà été identifiées à très court terme par les responsables du programme.

Comme dans d'autres domaines, le citoyen peut quant à lui se sentir impuissant face à ces enjeux. Pour être en phase avec l'économie circulaire, les consommateurs engagés peuvent néanmoins se tourner vers des produits certifiés. Ils peuvent aussi favoriser l'économie de service en louant un bien, plutôt qu'en l'achetant. Ou trier leurs déchets. Ou encore prendre part aux «Cafés de réparation» (les «Repair Cafés») pour prolonger la vie de leurs objets. Réemploi, recyclage, réparation: des façons économiques de poser son empreinte sans détruire les ressources ou émettre trop de carbone.

### Fiches d'information

Le Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (Rise) a publié deux fiches portant respectivement sur l'écologie industrielle et l'économie circulaire. Plus d'infos sur www.rise.be/ressources.

L'Info • N°16 • 2 septembre 2016 • 11